



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

### AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074

Prenez avis que le 15 février 2021, à compter de 20 h, par visioconférence, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi, laquelle se déroulera exceptionnellement à huis clos, et au cours de laquelle la demande de dérogation mineure ci-après décrite sera prise en considération par le conseil municipal.

Conformément à la loi, toute personne intéressée pourra s'exprimer relativement à la demande de dérogation mineure. Pour ce faire, nous vous invitons à transmettre des questions, des observations ou des commentaires par courriel à l'adresse suivante : [pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca) ou par téléphone au **450 454-3993, poste 5112** avant 16 h 30 le lundi 15 février 2021.

Si la séance n'est plus tenue à huis clos, il sera également loisible à toute personne intéressée de se présenter à la séance à la salle du Conseil, située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi, à l'heure et à la date ci-haut mentionnées.

La demande de dérogation mineure visée par cette procédure spéciale est la suivante :

<b>Règlements visés</b>	Règlement de zonage no V 654-2017-00 et ses amendements	
<b>Emplacement</b>	96, rue Prud'homme Ouest	
<b>Objet de la demande</b>	Régulariser la marge avant du bâtiment principal construit en 1987	
	<b>Dérogation demandée</b>	<b>Norme actuelle autorisée</b>
<b>Nature et effet</b>	<u>Permettre :</u>  La régularisation de la construction d'une maison dont le mur avant est à une distance de 7,41 mètres de la ligne de lot avant.	<u>La réglementation exige :</u>  Une marge avant d'un minimum de 7,50 mètres (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, grille des spécifications de la zone HAB.36).

Donné à Saint-Rémi, ce 29 janvier 2021

Patrice de Repentigny, notaire  
Greffier